

## « C'est bien une réponse structurelle que nous attendons de la France, pas des mesures "one shot" »<sup>(1)</sup>

« Je veux que par une surveillance active l'inflation soit réprimée et l'emploi légal des fonds garantis ». C'est par ces « fortes paroles » que la loi du 16 septembre 1807 donne naissance à la Cour des comptes, héritière de la médiévale chambre des comptes. C'est dire qu'elle avait, et qu'elle a encore, mission de s'assurer du bon emploi de l'argent public, et d'en informer les citoyens. C'est dire surtout que ces derniers devraient s'intéresser davantage, tant à ses contrôles qu'à ses évaluations, car ceux qui nous gouvernent ne répondent pas toujours – et c'est un doux euphémisme – à ces « fortes paroles ». La régularité, l'efficacité et l'efficacé devraient être les maîtres mots de leurs actions. Le sont-ils ? En vérité, le dernier rapport de la Cour montre que des économies substantielles pourraient être dégagées dans une série de domaines concrets afin d'éviter ces gaspillages et ces prodigalités qui fissurent la confiance des Français, et font souffler un vent de méfiance sur l'ensemble de nos institutions. Faut-il rappeler que les 235 sous-préfectures ont coûté à la collectivité 250 millions d'euros en 2012, et que les agents immobilisés se contentent aujourd'hui de « tâches inutiles », selon le rapport de la Cour, puisque tout est désormais centralisé en préfecture ! ? Et que dire de ces multiples dysfonctionnements d'entreprises publiques, d'agences, d'aéroports, de musées et de fonctionnaires bénéficiant d'avantages exorbitants sans justification aucune. Un véritable florilège de gâchis d'argent public qui désespère tous ceux qui remplissent efficacement leur mission et qui exaspère le plus grand nombre, enclin à sanctionner un personnel politique jugé pusillanime et complice. Malheureusement, les différentes alertes de la Cour sont peu suivies d'effets. On écoute d'une

oreille distraite, puis on opte pour la politique de l'autruche, attendant que les vents se calment ; dans le meilleur des cas, on jure, main sur le cœur, que des réformes seront entreprises dans les plus brefs délais. et puis voilà...

### I – LA POLITIQUE MONÉTAIRE NE REMPLACE PAS LES RÉFORMES

La formule fera-t-elle florès pour l'Europe ? Une Europe qui avance à son rythme, tantôt stimulée par de judicieuses et contrôlées décisions économiques et bancaires – le rachat massif de dettes publiques et privées pour un montant total d'au moins 1 140 milliards d'euros – tantôt secouée par la résonance d'un conflit à ses portes, dont il est bien difficile de démêler les fils.

L'offensive monétaire – car c'est bien de cela dont il s'agit – de la Banque centrale européenne reste malgré tout strictement encadrée. Bien sûr, elle tend ainsi à réduire le risque d'une longue période de faible inflation. Bien sûr, elle surprend par l'ampleur du dispositif, et démontre que l'institution n'est pas plus timorée que ses homologues américaine et britannique. Pour autant, il ne s'agit pas de faire n'importe quoi, ou d'oublier, ce qui serait la pire des solutions, quelques règles élémentaires concernant la nécessaire poursuite des réformes structurelles. Comme le dit, avec raison, la chancelière allemande : « ce qui est important à mes yeux, c'est que les responsables politiques agissent avec encore plus de détermination pour régler les problèmes, plutôt que de penser que, en gagnant du temps par

<sup>(1)</sup> Commission européenne.

le biais d'autres mesures, nous pourrions oublier les réformes structurelles ». On ne peut être plus clair : il s'agit là d'une thérapie parmi d'autres qui devrait redonner à l'Europe une perspective d'avenir. Chacun espère qu'elle déclenchera une série d'impacts positifs : une confiance nouvelle de nature à influencer les anticipations des marchés en matière d'inflation et de croissance ; une baisse significative et de l'euro, ce qui bénéficiera aux exportations européennes. La chose étant dite, répétons-le : la politique monétaire ne remplace pas la politique économique et les réformes associées. Il ne nous appartient pas de commenter, dans le cadre de cet écrit, la situation en Ukraine orientale. En revanche, constatons pour s'en féliciter, de ce que peut faire la coopération franco-allemande, et du rôle moteur qu'elle joue sur le Vieux Continent, afin de consolider la bâtisse commune.

Ces différentes initiatives sont d'autant plus importantes que si les fondamentaux restent fragiles, ils restent meilleurs que prévu : la croissance de la zone est en effet ressortie à 0,9 % quand la Commission tablait sur 0,8 %. Bref, une zone qui se porte mieux, grâce à la baisse des cours du pétrole, de l'euro, mais qui se porte, devrions-nous dire, inégalement mieux car c'est bien l'Allemagne qui retrouve sa place de locomotive une fois dissipée l'inquiétude liée à l'impact de la crise ukrainienne sur son économie. L'Espagne, le Portugal et l'Irlande affichent de solides progressions quand l'Italie et la France piétinent. La première ne sort de la récession que pour entrer dans une préoccupante stagnation, et la seconde ne parvient toujours pas à dégager autre chose qu'une faible croissance. En vérité, notre économie tourne au ralenti.

## II – L'INDUSTRIE, LE MOTEUR DE L'ÉCONOMIE

Au reste, l'Insee vient de s'en faire l'écho : la croissance n'a pas dépassé 0,1 % au dernier trimestre 2014, ce qui porte la progression du PIB à un fort maigre 0,4 % sur l'ensemble de l'année. Autrement dit, la consommation des ménages et l'investissement sont restés à l'arrêt. Dans ces conditions, il faut se rendre à l'évidence : l'économie française continuera à détruire des emplois – l'emploi dans les secteurs marchands non agricoles a baissé de 5 100 postes au quatrième trimestre 2014 – mais en moins grand nombre qu'auparavant, ce qui reste un motif de satisfaction. L'autre motif de satisfaction concerne l'industrie. La chose peut surprendre, mais la production manufacturière s'est stabilisée l'an dernier, alors qu'elle avait fortement reculé en 2013. Ne gâchons pas notre plaisir en soulignant qu'elle reste inférieure à ce qu'elle avait été avant la crise de 2008 ; bref, l'année 2015 s'annonce meilleure. Une progression de 1 % est anticipée. L'occasion de rappeler que l'industrie, creuset

de technologies innovantes, reste le moteur de l'économie française. Les 250 000 entreprises du secteur dégagent un chiffre d'affaires total dépassant les 1 000 milliards d'euros.

Mais il faut souligner, une fois encore, que c'est bien l'ensemble des acteurs économiques, privés et publics, qui doit se réformer. À cet égard, force est de constater que l'efficacité de l'action publique, nous l'avons vu, laisse à désirer. Rappelons simplement que les 21 milliards d'euros d'économies affichés en 2015 restent insuffisamment étayés, aussi bien pour l'État que pour les collectivités locales. À cet égard, est-il normal que la masse salariale de ces dernières, continue à croître ? L'an dernier elle a grimpé d'environ 4 % ! Quant au temps de travail, dans la plupart de ces collectivités locales, il connaît de nombreuses entorses négociées localement – congés supplémentaires, récupérations généreuses, etc. – qui le font tomber très bas. En fait, on avoue du bout des lèvres qu'il s'agit souvent d'assurer l'effectivité des... 35 heures. Surtout, et certains s'en inquiètent à juste titre, la Cour des comptes en tout premier lieu, le mouvement général de réduction des déficits s'est interrompu alors même que nos voisins et concurrents ont poursuivi leurs efforts. L'année 2014 marque une rupture. En outre, la Cour pointe les enjeux que soulève la période actuelle de très faible inflation. En effet, les objectifs d'évolution des dépenses publiques sont fixés en valeur. Quand l'inflation tangente zéro, le gouvernement ne modifie pas pour autant ses objectifs. Cela, bien évidemment, diminue l'effort relatif réclamé à l'État et ses démembrements. Comme le souligne avec raison Didier Migaud, Président de la Cour des comptes : « Nous exprimons des interrogations sur la capacité de la France à réaliser ses objectifs en raison d'une inflation beaucoup moins importante que celle annoncée dans la loi de finances initiale (...) Cela aura des conséquences négatives sur le niveau des recettes ainsi que sur le montant des économies prévues »<sup>(2)</sup>. Tout cela pour dire, que les 21 milliards d'euros d'économies affichés pour 2015, auraient déjà dû être revus en baisse. Le Président de la première chambre de la Cour le rappelle fort à propos : « des économies comme le gel du point d'indice des fonctionnaires ou la moindre revalorisation des rémunérations ou des prestations sociales ont été calculées en avril 2014 avec une inflation prévue à 1,5 % quand la loi de finances a été votée elle était tombée à 0,9 %. Aujourd'hui, on est encore bien en dessous ».

Le Chef de l'État s'est engagé à réduire la dépense publique de 50 milliards d'euros sur trois ans. Il faut l'en féliciter, mais il ne faudrait pas commettre une erreur de taille : celle de ne pas tenir compte de l'évolution des prix. Le plan d'économies du gouvernement en souffrirait, sa crédibilité aussi.

<sup>(2)</sup> Le Monde 12 février 2015.

**Union des Industries  
et Métiers  
de la Métallurgie**

56 avenue Wagram  
75 854 Paris cedex 17  
<http://www.uimm.fr>  
e-mail: [uimm@uimm.fr](mailto:uimm@uimm.fr)